

**Entrée en vigueur – Règlement 2026-739-299**

Prenez avis que le règlement **2026-739-299** intitulé : « **Règlement omnibus amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin de modifier diverses dispositions** » adopté le 2 février 2026 est entré en vigueur le 14 avril 2026, date à laquelle la MRC d'Argenteuil a émis le certificat de conformité à son égard.

Ce règlement est disponible pour consultation au Service des affaires juridiques de la Ville.

Le 14 avril 2026  
(U-2026.22)

M<sup>e</sup> Lynda-Ann Murray, greffière